N°9

Août
Octobre
2010

LA LETTRE de la Maison des Associations

EDITO

En choisissant de débattre de l'engagement des bénévoles, les Etats-Généraux des Associations Lilloises, réunis le 12 juin dernier à la Maison de l'Education Permanente, ont d'emblée rappelé le rôle irremplaçable des 15 millions de femmes et d'hommes qui animent nos associations, avec le soutien de près d'un million de salariés.

J'ai tenu à le souligner en ouvrant cette première journée d'échanges : la présence forte et active de nos concitoyens dans les associations est tout à la fois un enjeu démocratique, économique et sociétal.

Des pans entiers de notre société seraient grandement fragilisés sans les associations qui agissent dans les secteurs de la santé, du lien social, du sport, de la culture, de l'économie, de l'éducation, de l'environnement…

Les nombreux intervenants de cette rencontre, à laquelle près de 200 participants étaient présents, inscrits dans plusieurs tables rondes et ateliers, l'ont rappelé eux-aussi : dans le contexte actuel de crise et de développement de l'individualisme que nous connaissons, cet enjeu ne va plus de soi et il faut donc réévaluer les moyens de sa pérennisation.

Je remercie chaleureusement tous les représentants du monde associatif, intervenants et grands témoins ainsi que les Elus municipaux, pour leur contribution forte à la réussite de ce premier rendez-vous. Il sera suivi d'une nouvelle séance, le 16 octobre, sur le modèle économique associatif, et d'une troisième rencontre, le 4 décembre, consacrée cette fois aux relations entre les associations et les financeurs.

Les Etats-Généraux des Associations Lilloises sont une occasion exceptionnelle, pour nous tous, la ville et ses associations, d'enrichir le dialogue déjà important et confiant qui s'est noué depuis des années entre eux, dans le respect de nos autonomies respectives.

Je suis très heureuse que chacun se sente concerné, comme en témoignait la participation à cette première journée, et comme l'a démontré la qualité des discussions.

En attendant le nouveau rendez-vous du 16 octobre, je vous souhaite une bonne rentrée associative.

Martine AUBRY
Maire de Lille

LA LETTRE de la Maison des Associations

Directeur de publication : Aymeric BOGEY
Directeur de la rédaction,
Rédacteur en chef : Jerôme HESSE
Rédaction : Anne-Catherine DALLE, Caroline KONCZAK, Julie LECLERCQ, Clémence LISIK
Photos : Daniel RAPAICH, Anaïs GADEAU, Julien SYLVESTRE

Conception/réalisation :
Olivier VER EECKE/SCIM/Ville de Lille
Impression :
Dépôt legal : Août 2010

SOMMAIRE

- La Maison des Associations, lieu de citoyenneté p2-3
- Parcours : une association citoyenne dans la ville p4-5
- Pratique – juridique p6
- Agenda-Permanences-Formations p7
- Mini-Portraits p8

LA MAISON DES ASSOCIATIONS, LIEU DE CITOYENNETÉ

■ Les Etats Généraux des Associations Lilloises : première journée réussie !

Près de 200 associations s'étaient inscrites pour la journée d'ouverture des Etats-Généraux, le 12 juin dernier, à la Maison de l'Education Permanente. Dans son discours d'ouverture, Martine Aubry, Maire de Lille, a a rappelé clairement la place et le rôle irremplaçable des associations et bénévoles dans la vie démocratique lilloise, et souligné avec force les défis auxquels les associations sont désormais confrontées, dans un contexte de grande fragilisation économique, et de développement de l'individualisme dans notre société. D'où l'enjeu de se réunir, dans le cadre de ces Etats-Généraux, pour débattre des grandes questions qui concernent le monde associatif : l'engagement, le modèle économique, la gouvernance, la relation avec les financeurs, l'autonomie associative.

Après une indispensable présentation du « paysage associatif français » et de ses perspectives, par Viviane Tchernonog, du CNRS, spécialiste reconnue en la matière, cette première journée, à travers trois tables rondes le matin et trois ateliers l'après-midi, a donné lieu à des interventions importantes des acteurs présents : France-Bénévolat, l'URIOPSS, la MRES, le Comité Départemental Olympique et Sportif, le Conseil Communal de Concertation et le Conseil Lillois de la Jeunesse ainsi que le Forum des 4 Maisons. Plusieurs associations lilloises ont également apporté leur témoignage du terrain, ainsi que les Elus municipaux, et la salle a activement participé à la discussion, ne ménageant pas ses questions.

Une première journée riche d'échanges et de promesses pour la suite du cycle.

Nous vous donnons maintenant rendez-vous le samedi 16 octobre pour la deuxième journée : « C'EST LA CRISE… ET SI LES ASSOCIATIONS CONSTRUISAIENT UNE AUTRE ECONOMIE ? »

Cette journée abordera notamment la question du développement économique et commercial généré par le secteur, et examinera le rôle et les limites de la collectivité sur le champ de l'emploi associatif.

A l'heure d'une grave crise mondiale, qui fait vaciller nos économies et nos sociétés, le « tiers secteur », qui représente plus d'un million d'emplois (ETP) ne propose-t-il pas des modèles économiques nouveaux, et de quelle nature ? Quel équilibre trouver entre projet associatif et commande publique, économie marchande et économie sociale et solidaire ?

Programme :

9h15-9h30 Ouverture de la journée : Pierre de Saintignon, 1er Adjoint au Maire

9h30-10h30 Table ronde 1 (1h) Présidence : Chambre Régionale de l'Economie Sociale - Les données et les enjeux de l'emploi associatif dans le Nord-Pas de Calais. Avec la Maison de l'Emploi de Lille, la CRESS. Spécificités des secteurs, analyse des pratiques. Témoignage d'associations et coopératives du champ de l'économie sociale sur leurs modes de fonctionnement et leurs attentes. Débat avec la salle.

10h30-11h30 Table ronde 2 (1h) Présidence : Catherine Cullen, Adjointe au Maire déléguée à la Culture: Quel modèle économique associatif ? Le soutien aux créateurs d'activité, les spécificités du secteur culturel, l'impact des financeurs publics sur l'emploi associatif. Avec Florence Jany-Catrice, Université Lille 1, CLERSE, Thomas Werquin, Consultant, David Sues, Nord-Actif. Témoignages d'acteurs culturels associatifs. Débat avec la salle.

11h30-12h30 Table ronde 3 (1h) Présidence : Acteurs Pour une Economie Solidaire: Comment et pourquoi mesurer l'utilité sociale ?. Equivalences et divergences entre l'« entreprise associative » et l'entreprise « classique ». Responsabilité sociale et entrepreneuriale, valorisation du bénévolat, indicateurs de richesse, enjeux de la directive « Services ». Avec l'APES, Guy Pourbaix, Alliances, Laurent Ghekière, Union Sociale pour l'Habitat, Hervé Knecht, Mouvement des Entrepreneurs Sociaux. Témoignage d'associations employeuses. Débat avec la salle.

12h30-12h55 Réaction des Elus en conclusion de la matinée : Catherine Cullen (Culture), Bernard Charles (Emploi, insertion), Christiane Bouchart (Economie Sociale et Solidaire)

12h55-13h Information sur le déroulement et les finalités des 10 ateliers.

13h-14h Pause-déjeuner prise en commun

14h-16h Ateliers de l'après-midi (2h): les quatre ateliers seront simultanés et modérés par les participants. Ils permettront d'approfondir les tables rondes du matin.

- Atelier 1 : L'emploi dans le secteur associatif sanitaire et social Sujets : ENJEUX DE LA CREATION DES AGENCES REGIONALES DE SANTE - NOUVELLES REGLEMENTATIONS, DIRECTIVE « SERVICES » – GOUVERNANCE DES ASSOCIATIONS SANITAIRES ET SOCIALES – TARIFICATION – APPELS D'OFFRES ET APPELS A PROJETS

- Atelier 2 : Le modèle économique dans le secteur culturel Sujets : ECONOMIE DE LA CULTURE – INTERMITTENCE – FLEXIBILITE – PLURIDISCIPLINARITE – NOTION DE GRATUITE – PLUS VALUE CITOYENNE – INDUSTRIES CREATIVES – SECTEUR NON MARCHAND

- Atelier 3 : L'emploi dans le secteur sportif Sujets : PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS ET DES STRUCTURES – CONVENTIONS COLLECTIVES – PLAN SPORT/EMPLOI – RELATION BENEVOLES/SALARIES – MISSIONS DES EDUCATEURS SPORTIFS – SPORT/SANTE - HANDISPORT

- Atelier 4 : Mesure de l'utilité sociale Sujets : ENJEUX SOCIETAUX DU SECTEUR ASSOCIATIF - INTERET COLLECTIF, INNOVATION CITOYENNE ET EGALITE DES CHANCES - ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX – GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPETENCES – RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES – « ENTREPRISES ASSOCIATIVES » - NOTION DE PERFORMANCE - CREATION D'EMPLOIS ET DE RICHESSE - BENEFICIAIRES ULTIMES

16h-16h45 Restitution en plénière (45mn): Rapport des quatre ateliers par les modérateurs/trices, synthèses et conclusions, informations sur la troisième journée (4 décembre).

Formulaire d'inscription aux Etats Généraux des Associations Lilloises
(à retourner avant le 14 octobre par mail : mda@mairie-lille.fr ou fax 03 28 07 66 39)

DEUXIEME JOURNÉE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX DES ASSOCITIONS LILLOISES
SAMEDI 16 OCTOBRE 2010
A LA M.E.P PLACE G. LYON
« C'EST LA CRISE…
ET SI LES ASSOCIATIONS CONSTRUISAIENT UNE AUTRE ECONOMIE ? »

❒ Madame ❒ Monsieur
Nom …… .Prénom ……..
Tél……Courriel……
Association / Collectivité/Structure ……..……
……
Adresse ……...
Code postal …… Ville ……..

Participera :
❒ A l'ensemble de la journée *(merci de cocher vos choix de tables rondes et d'ateliers)*
❒ Au déjeuner-buffet *(uniquement pour les participants à toute la journée)*
❒ Matin uniquement
❒ Après-midi uniquement

Tables Rondes (cochez votre /vos choix : possibilité de participer aux trois)
❒ 9h30-10h30: Les données et les enjeux de l'emploi associatif dans le NPDC
❒ 10h30-11h30 : Quel modèle économique associatif ?
❒ 11h30-12h30 : Comment et pourquoi mesurer l'utilité sociale ?

Ateliers (début : 14h, durée : 2h, un seul choix possible)
❒ Atelier 1 : L'emploi dans le secteur associatif sanitaire et social
OU
❒ Atelier 2 : Le modèle économique dans le secteur culturel
OU
❒ Atelier 3 : Mesure de l'utilité sociale

16h : Restitution en plénière (durée : 30mn)
Rapport des quatre ateliers par les modérateurs/trices, synthèses et conclusions

PARCOURS : UNE ASSO CITOYENNE DANS LA VILLE

Connaître et utiliser au mieux les ressources de la Ville, des structures partenaires, des services ou aides des collectivités territoriales et de l'Etat, pour faciliter le chemin à parcourir du projet à sa réalisation, telles sont nos intentions. Toutefois vous pouvez nous aider à compléter cette fiche pratique (non exhaustive !) qui ne demande qu'à s'enrichir, en nous faisant parvenir vos remarques ou vos bonnes adresses.

Qui peut m'accompagner dans mon projet, m'informer, me conseiller?

■ Maison des Associations : deux chargées d'appui à la vie associative

■ MRES, Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités
Mission d'appui-conseil (contact : Violaine BOUYER)
La MRES aide à l'organisation, au développement des associations de son réseau composé de plus d'une centaine d'associations qui interviennent sur la métropole et en région dans les domaines liés à la nature, l'environnement, les solidarités et les droits de l'Homme et du Citoyen.
La MRES assure également l'animation de ce réseau et favorise de nombreuses dynamiques interassociatives par la gestion de l'information, l'appui aux projet, la mise à disposition de compétences en communication, en coordination, etc…

Où me former ?

■ Maison des Associations: formations gratuites des bénévoles (comptabilité, gestion, RH, gestion de projets, communication …)

Où trouver des bureaux pour se réunir, travailler et des services pour aider mon association à fonctionner ?

■ La Maison des associations gère 10 salles : autant d'espaces pour travailler, tenir des permanences, organiser des conférences … (service gratuit pour les assos inscrites à la Maison des Associations). Possibilité de petite reprographie sur place NB gratuite (apporter son papier). Centre Documentaire et cybercentre.

■ MRES : mise à disposition de salles de réunion (plus de 40 associations hébergées dans les locaux, environ 1300 réunions par an), affranchissement, reprographie

■ Profession Sport 59 : appui technique pour la réalisation de tous documents liés à la gestion comptable et financière de votre association / enregistrements dépenses, recettes, compte de résultat et bilan (service payant).

■ ESAT IMPRIM' SERVICE : Pour vos travaux d'imprimerie, mise sous plis ….

Où trouver des aides financières ?

■ Ville de Lille Délégation Vie Associative
Subvention d'aide au démarrage: 3 critères d'attribution : Etre une association lilloise, hellemmoise ou lommoise, déclarée depuis moins d'un an et avoir un projet associatif précis avec un impact local (actions intergénérationnelles, à l'échelle des quartiers, en lien avec les équipements scolaires, sociaux, culturels ou sportifs). Plus d'infos sur le site de la Maison des Associations.

■ Délégation Droits de l'homme

■ Délégation Politique de la ville : 10 quartiers lillois sont inscrits en Politique de la Ville : Wazemmes, Moulins, Lille-Sud, Faubourg de Béthune, Fives, Bois Blancs
Dans chaque quartier le chef de projet :
- -définit et actualise tous les ans les thématiques prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale à travers le schéma de développement
- -anime le réseau des acteurs locaux (associations et institutions)
- -fait émerger des actions apportant des réponses complètes et cohérentes aux besoins repérés sur le quartier
- -conseille et accompagne les associations pour le montage de projets

Depuis 2006, un chef de projet supplémentaire travaille sur des micros territoires fragiles identifiés dans les 4 autres quartiers lillois.
Voir dossier de demande de subvention et guide méthodologique sur le site Mairie de Lille / Solidarité/Politique de la Ville.

■ Conseil Général du Nord : Le Conseil général du Nord veut permettre aux jeunes les plus démunis de profiter de loisirs comme tous les jeunes de leur âge. À travers ces activités, il a également la volonté de contribuer à la transmission de valeurs citoyennes et soutient notamment des actions de citoyenneté.

■ Conseil Régional NPDC : Le FPH : c'est un dispositif de citoyenneté où les pouvoirs publics reconnaissent à des collectifs ou associations d'habitants le droit de s'organiser (Comité de Gestion) et de prendre des décisions (conventions d'objectifs, règlement intérieur) pour réaliser des projets à l'échelle de leur quartier, en temps réel, dans le champ de la solidarité, de la convivialité, de la culture.
C'est un outil administratif et financier pour des projets d'habitants de faibles coûts, de réalisation immédiate, auxquels les circuits habituels ne savent pas répondre. Cet outil contractuel fait entrer l'action publique dans démarche qualité car sa logique de décentralisation de l'initiative s'articule avec la logique de déconcentration financière des procédures classiques.
C'est enfin une démarche dont l'esprit (charte cadre) et la méthode servent à mettre au point d'autres outils de participation et/ou de concertation. Cette démarche est porteuse de qualification et établit d'autres modes de faire entre les habitants, les techniciens et les élus.

■ www.solfia.org : Un portail qui vous aide et vous accompagne dans vos recherches de financements

Droits et citoyenneté
Edito / Citoyenneté / Parcours / Pratique / Agenda / Mini-portraits
LA LETTRE
de la Maison des Associations
N°8
Avril Juin 2010
EDITO
Les commentaires de la presse
Le regard des spécialistes
La réponse de l'État
L'évolution en chiffres
Les ouvrages de référence analysés
Vivre son orientation sexuelle est une liberté fondamentale
Rapport sur l'homophobie 2007
L'illettrisme

Où trouver de l'information, de la documentation ?

■ Maison des Associations: ouvrages pratiques sur la vie associative

■ MRES : abrite un pôle associatif documentaire consacré au développement durable et ses enjeux constitué de 2 centres de documentation :

■ Le Centre Régional d'Information et de Documentation (CRID)

■ Le Centre Régional de Documentation et d'information pour le Développement et la solidarité internationale (CRDTM)

Qui sont les partenaires, les instances liées à l'exercice de la citoyenneté ?

■ Maison des Associations:
- -activité de médiation servant à concilier des personnes ou des parties en s'efforçant de régler les problèmes à l'amiable afin d'éviter l'engagement d'une procédure (sur rendez-vous).
- -activité de renseignements juridiques dispensée par plusieurs juristes (sur rendez-vous).

■ Maison de la Médiation et du Citoyen
- -activité d'aide à la plume consistant à fournir une aide à la rédaction et à la compréhension de documents administratifs (tous les jours, prendre rendez-vous au 03.20.49.50.77).
- -permanences d'associations

■ Le Conseil Communal de Concertation, créé en 1996, a développé la concertation avec les « forces vives » économiques et sociales de lille dont les associations.
Le Conseil Communal de Concertation, avec ses 166 organisations membres, est un lieu permanent de dialogue qui associe l'ensemble des acteurs institutionnels de la vie lilloise aux préoccupations et à l'action des pouvoirs publics municipaux.
Six commissions permanentes examinent les saisines et préparent les projets d'avis, il s'agit des commissions : Activités économiques ; Relations extérieures et rayonnement de la Ville ; Politiques publiques ; cadre de vie et services aux publics ; Equipements et infrastructures ; Activités culturelles et sportives.

SOIREE DES CITOYENNETES Jeudi 4 novembre 2010 A partir de 19h00 à la Maison des Associations de Lille
Rencontre et mini-débats entre le public et les associations de défense des droits fondamentaux, de développement durable et de solidarité internationale, autour des différentes formes de citoyennetés.
Programme en cours d'élaboration : n'hésitez pas à contacter les organisateurs pour y participer: Maison des Associations, Cap solidarités, MRES.

Service complémentaire pour vous aider dans vos contacts avec vos partenaires

■ Websourd :
Ce système de visio-interprétation à distance traduit en langue des signes toutes les informations données par les services de la ville. Le service est ouvert une 1/2 journée par semaine, le jeudi matin sur rendez-vous.
Pour tout renseignement et réservation, contacter le service Personnes Handicapées.
Tél. : 03 20 49 57 49

Contacts :

ALFPH : Quartiers concernés Fives, Moulins, Lille sud, Faubourg de bethune, Wazemmes, Bois Blancs
Président de l'association gestionnaire :
Meriem HADJAZI AMOURI
03.20.56.72.22
Permanence le jeudi après-midi à la Maison des Associations
03 20 30 04 42
contact Juliette VACQUERIE

ESAT IMPRIM' SERVICE :
48 rue Barthélémy Delespaul 59000 Lille
tel. 03 20 57 51 82
fax. 03 20 63 91 28
cat-imprim-servicewanadoo.fr

Maison de la Médiation et du Citoyen :
Hôtel de Ville - Place Roger Salengro (côté Porte de Paris)
BP 667 59033 Lille Cedex
Métro : Mairie de Lille
Tél : 03 20 49 50 77
Fax : 03 20 49 55 83

Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités
23, rue Gosselet - 59000 Lille - France
Tél. : 03 20 52 12 02

Mairie de Lille :
Walid HANNA Délégué à la Coordination des quartiers – Politique de la Ville – Démocratie participative – Concertation avec les habitants – Moyens du Conseil Communal de Concertation –
Chefs de projets :
CDP Bois-Blancs Samuel BAJU 03 20 08 30 55
CDP Faubourg de Béthune Aïcha MAHIR 03 20 10 96 45
CDP Fives Fatima HASNI 03 20 47 71 11
CDP Lille-Sud Françoise NICOLE-ESCAILLET 03 20 52 73 45
CDP Moulins Sébastien PLIHON 03 20 52 15 42
CDP Wazemmes Olivier MARICHEZ 03 20 12 84 65
CDP Centre, Saint Maurice, Vieux-Lille, Vauban Fatima KOROGHLI 03 20 49 17 05

Marie-Christine STANIEC-WAVRANT Déléguée à Lille Ville de la Solidarité - Seniors – Conseil des Aînés – Lutte contre les exclusions – RMI – Cellules de veille sociale - Elections
Secrétariat : 03 20 4 9 57 97
Dalila DENDOUGA Déléguée Maison de la Médiation – Droits de l'homme – Egalité des droits – Lutte contre les discriminations
Secrétariat : 03 20 49 50 26
Evelyne LEDEZ Conseillère Déléguée Municipale Vie associative – Maison des associations
Secrétariat (mairie de Lille) 0320 49 50 16
Jacques RICHIR Délégué Qualité du cadre de vie – Braderies, Fêtes et Animation - Occupation temporaire du domaine public
Secrétariat : 03 20 49 5014
Virginie TCHOFFO Conseillère Déléguée Municipale Droits des femmes – Politique en faveur de l'égalité hommes/femmes – Lutte contre les violences faites aux femmes
secrétariat : 0320 49 50 15

Conseil Communal de Concertation :
Tél. : 03 20 49 50 05

PRATIQUE JURIDIQUE

Le service civique :

nouvelle forme de volontariat pour permettre à des jeunes de plus de 16 ans de s'engager au minimum 6 mois sur des actions d'intérêt général.

Le service civique (qui succède au service civil volontaire créé en 2006) peut se faire auprès d'une association, d'une fondation, d'une organisation non gouvernementale à but non lucratif mais aussi auprès d'un organisme public : collectivités locales, établissement public ou administration de l'Etat.

Nécessité pour l'association d'obtenir un agrément, délivré par l'Agence du service civique ou ses délégués territoriaux.

Pour faire quoi ?

Des missions qui s'articulent autour des grandes thématiques : Solidarité, Environnement , Éducation pour tous, Culture & loisirs, Sports, Développement International & action humanitaire, Interventions d'urgence en cas de crise , Santé ou Citoyenneté.

Qui finance ?

L'indemnité de 440 euros nets/mois est versée au volontaire directement par l'Etat (les coûts afférents à sa protection sociale seront intégralement pris en charge par l'Etat) et selon conditions, possibilité d'une bourse de l'Etat de 100 euros/mois en moyenne. Les structures d'accueil seront tenues d'apporter un complément à l'indemnité du volontaire à hauteur de 100 euros au minimum.

Le service civique pourra être valorisé dans le parcours de formation notamment dans le cadre de la VAE.

Plus d'infos :

Agence du Service Civique (créée le 12 mai 2010 - Décret n°2010-485)

Tel : 01.40.56.60.00 mail : agence@service-civique.gouv.fr /site : www.service-civique.gouv.fr

Mission locale de Lille 3, rue Jeanne Maillote /site : www.mission-locale.reussir-lille.fr

CRIJ (Centre Régional d'information Jeunesse) Lille 2, rue Nicolas Leblanc /site : www.crij-npdc.asso.fr

Autres sites : http://www.legifrance.gouv.fr - http://www.jeunesseenaction.fr/ -

Gouvernance des associations : nouveaux critères pour obtenir un agrément ministériel

La circulaire du 1er ministre en date du 16 janvier 2010 stipule que le « fonctionnement démocratique de l'association deviendra obligatoire pour toutes les associations qui souhaiteront obtenir un agrément d'un ministère ».

3 critères sont communs à tous les ministères :

A/ Avoir un objet d'intérêt général : selon la notion fiscale, l'association doit avoir une activité non lucrative, une gestion désintéressée, ne doit pas s'adresser à un cercle restreint, doit exercer son activité en France.

B/ Avoir un mode de fonctionnement démocratique

6 éléments sont pris en compte :

- participations aux instances, (AG accessible et voix délibérative)
- régularité des réunions,
- renouvellement des dirigeants,
- modalité de vote (précision et information)
- modalité des élections (l'AG élit l'instante dirigeante)
- information des adhérents (disposer suffisamment à l'avance des documents sur lesquels les membres sont appelés à se prononcer)

C/ Une transparence financière (les comptes doivent être accessibles à tous les membres)

Plus d'info à la Maison des Associations ou texte intégral sur le site www.legifrance.gouv.fr /Circulaire du 18 janvier 2010 (jo du 20 janvier) relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément.

Source : AME d'avril 2010 n°118 – consultation au centre de documentation de la Maison des Associations

La valorisation des heures de bénévolat

Depuis 1999, le plan comptable associatif prévoit l'enregistrement des « contributions volontaires ». Cette prise en compte du bénévolat dans le budget permet de donner une image positive de l'association et rend compte de l'activité précieuse des nombreux bénévoles. L'enregistrement n'intervient pas sur le résultat du budget puisqu'il s'enregistre en produits et en charges : l'apport fait par le bénévole étant simultanément utilisé par l'association.

La valorisation du bénévolat a un double avantage :

- dans les demandes de subvention, cela prouve la capacité d'autofinancement de l'association et son dynamisme
- sur un plan fiscal : une association exerçant des activités économiques peut être exonérée d'impôts si elle démontre que les activités non lucratives sont significativement prépondérantes ; d'où l'intérêt d'évaluer l'activité bénévole.

Afin de répondre aux éventuelles demandes des financeurs et/ou de l'administration fiscale, il convient d'établir des justificatifs précis des heures de bénévolat effectuées ainsi que des tâches effectuées.

Ensuite, plusieurs méthodes de valorisation du bénévolat sont possibles :

- la méthode du SMIC
- la méthode du coût d'un salarié de l'association
- la méthode du coût de la prestation
- la valorisation par catégories de fonctions

Sources disponibles à la Maison des Associations :

Association Mode d'Emploi n° 106 – février 2009

La mallette associative Partie 5 - Comptabilité et gestion I • Comptabilité - F Territorial Éditions / DIIESES

Valorisez vos missions grâce au Passeport Bénévole France-Bénévolat/Ville de Lille

Le Passeport Bénévole permet au bénévole de garder une trace précise d'une ou plusieurs missions menées au sein d'associations, et de valoriser ces expériences et les compétences qu'il y a acquises.

Le livret intéresse particulièrement les jeunes, les demandeurs d'emploi et les salariés, qui peuvent faire valoir ces expériences en parallèle (ou à la place) d'expériences professionnelles. Le Passeport Bénévole est reconnu comme justificatif de dossiers de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et peut ainsi permettre d'obtenir par voie de dossier un diplôme de l'Education Nationale ou un titre professionnel AFPA (Ministère de l'Emploi).

Le Passeport Bénévole vise également à resserrer les liens entre les associations et leurs bénévoles, grâce au support d'échanges, de reconnaissance et de mémoire qu'il représente.

Disponible à la Maison des Associations sur demande à l'accueil.

Maison des Associations
72, rue Royale - 59000 Lille
Tél. : 03 20 30 04 42
Fax : 03 28 07 66 39
http://mda.mairie-lille.fr
courriel : mda@mairie-lille.fr
Métro : Rihour - Bus : lignes 3 et 6
Parkings : Place du Concert et Esplanade

AGENDA

SEPTEMBRE

■ Je 9 et Ve 10 : 9h30-17h : Université d'été de la communication des Associations.

■ Je 16 : 19h : Conférence organisée par l'association La Liane sur le thème « Les violences conjugales »

■ Je 23 : 13h30-17h : Présentations de livres et de bandes dessinées par l'association Culture et Bibliothèques pour tous

■ Sa 25 : 14h –17h : Conférence organisée par la Maison Saint Exupéry

OCTOBRE

■ Sa 9 : 14h-17h : Conférence organisée par l'association Maison Saint Exupéry

■ Sa 15 et Di 16 : 9h-19h : Portes ouvertes des Ateliers d'Artistes (vernissage le vendredi 14 à 18h)

■ Je 21 : 13h30-17h : Présentations de livre et de bandes dessinées par l'association Culture et Bibliothèques pour tous

■ Sa 23 : 14h-17h : Conférence organisée par l'association Maison Saint Exupéry

PERMANENCES À LA MAISON DES ASSOCIATIONS

France Bénévolat vous accueille du lundi au vendredi, de 14h à 17h30

■ Mercredi :
France Acouphène : 14h30 - 17h
les 1er et 3ème mercredi de chaque mois
Confédération Nationale du Logement : 14h-17h30

■ Jeudi :
Association Lilloise pour le Fonds de Participation des Habitants :
14h – 17h30
Kekchose : 14h – 17h
Les Joyeux sur le chemin : 14h30-17h30

■ Vendredi :
Association Latinos en Lille (club de langue espagnole) : 17h30 – 20h

■ Samedi :
Groupe des Aphasiques du Nord : 10h-12h, le 2e samedi du mois
Association des Amis des Chemins de Compostelle du Nord : 10h-12h, le 4ème samedi du mois

Formations à la Maison des Associations

Certaines formations mises en place à la Maison des Associations de Lille pourront faire l'objet d'une validation dans le cadre du Certificat de formation à la gestion associative. Les formations ont lieu le lundi soir, de 17h30 à 20h30 et le samedi matin, de 9h30 à 12h30..

Lundi 20 septembre : Ressources financières
Samedi 25 septembre : Mécénat
Lundi 27 septembre : Dossier de demande de subvention
Lundi 4 octobre : Budget prévisionnel
Samedi 9 octobre : Méthodologie de projets
Lundi 11 octobre : Comptabilité

(Programme susceptible de modifications)
Informations et inscriptions auprès de Clémence LISIK
Tél. : 03 20 30 04 42 – clisik@mairie-lille.fr

MINI-PORTRAITS D'ASSOCIATIONS

Dans chaque n° de la Lettre, découvrez quelques associations inscrites à la Maison des Associations

ASSOCIATION «REFUGE DES CH'TIS FURETS»

Association de passionnés de furets dont les principales actions sont :
Informer : Le grand public, les professionnels vétérinaires, sur le furet en tant qu'animal de compagnie : de son alimentation à ses maladies, de son comportement à sa reproduction...
Protéger : En proposant à l'adoption, des furets cédés à l'association ou abandonnés par leur propriétaire. L'association prend en charge les frais vétérinaires (vaccination + 1er rappel, stérilisation, puçage) sur chaque animal à l'adoption.
Veiller : L' association se réserve le droit d'informer le grand public et/ou de mener des actions légales, contre tout cas de maltraitance animale manifeste.
Famille d'Accueil (FA) ou Famille d'éducation (FE)
Ces activités consistent soit à recueillir un furet en attendant son adoption définitive, soit éduquer un furet «mordeur», sur demande de son propriétaire, pour une durée de 7 à 15 jours environ.
Comment les aider : en devenant bénévole, en adhérant à l'association, en donnant du matériel comme des cages, des litières, des biberons, des dodos, des croquettes, des pipettes anti-parasites etc… ou en achetant des lots ou des dodos faits maisons pour tous les «poilus » (furet, chat, rat etc).
A noter, le furet est un animal CARNIVORE ! Ce n'est pas un rongeur ! Donner du PAIN AU LAIT à un furet est TOTALEMENT DECONSEILLÉ (surtout qu'il ne digère bien ni l'un ni l'autre).
Contact : leschtisfurets@yahoo.fr - http://portail.refuge-des-chtis-furets.fr

ASSOCIATION ACTIONS POUR LA SANTÉ ET L'EDUCATION AU BÉNIN

Cette association de solidarité internationale a été créée en 2001 pour apporter son aide au Bénin à l'initiative de son président Gilles TRO. Forage de puits, création de jardins potagers, correspondances scolaires, prévention santé etc. les idées ne manquent pas mais les moyens financiers si ! Qu'à cela ne tienne, l'association fourmille d'idées et de bonnes volontés pour s'engager au profit du Bénin. Ainsi dernièrement, l'ASE a lancé le Lille Gospel Challenge dont l'objectif était de monter un répertoire gospel avec des choristes amateurs dans un temps de répétition limité afin de se produire sur scène : les bénéfices étant reversés à l'ASE.
Fin juin, six étudiants en médecine se sont envolés pour un mois à Zê, village enclavé, faire de la prévention santé, participer aux travaux de maraîchages, distribuer des médicaments dans certains centres de soins de Zê et réaliser une bibliothèque. Celle-ci, première structure culturelle du village, sera enrichiE de trois ordinateurs qui permettront d'organiser de l'initiation à l'informatique.
Contact : Gilles TRO, président
06 67 74 08 15 / 03 20 51 40 28
ase59@numericable.f

Plus d'infos sur http://mda.mairie-lille.fr

ASSOCIATION LE GROUPE MÉMOIRE DE LILLE-MOULINS

Créée en 2009, l'association souhaite mobiliser les habitants du quartier de Moulins à Lille sur un thème qui leur est proche, leur propre quartier, et leur permettre de transmettre la mémoire du quartier de Moulins, décrypter et sauvegarder les traces du passé encore visibles et se réapproprier leur environnement immédiat.
L'association souhaite ainsi participer à la construction de l'identité des habitants de tous âges, provoquer des échanges entre habitants de générations et d'horizons différents et amener les habitants à découvrir la médiathèque de Moulins lors d'actions de partenariat (ex. : expositions)
Elle espère ainsi faire connaître l'histoire du quartier de Moulins à tous les Lillois et même à l'extérieur de Lille.
L'association est toujours en recherche de documents, photos prises dans le quartier de Moulins de 1900 à 1970, ou témoignages notamment concernant la date de la mise en place de la statue LE PARDON place Vanhoenacker, l'hôtel Particulier de M. Déplechin 110/112 rue de Douai, le Théatre et le cinéma de l'Union rue d'Arras.
Contact : Moulinsg@yahoo.fr
blog : groupememoire-moulinslille.e-monsite.com

ASSOCIATION FRANCE SPONDYLARTHRITES, DÉLÉGATION NORD-PAS-DE-CALAIS / PICARDIE

L'AFS, qui regroupe des malades atteints de spondylarthrite ankylosante ou maladies apparentées, a pour mission d'accueillir les malades et leurs familles afin de les aider à supporter les conséquences personnelles, familiales et sociales de cette maladie (permanences organisées sur les différents territoires par le biais des délégations régionales, participations à des salons, animations de colloques, récoltes de fonds pour la recherche médicale, sorties etc.)
Par le biais d'un site Internet, d'une écoute téléphonique au 05 55 21 61 49, d'un magazine tri-annuel, avec une information médicale validée et une revue de presse exhaustive sur la pathologie, l'AFS est une association qui apporte une aide constante aux adhérents.
La délégation NPDC – Picardie organise le samedi 9 octobre prochain une conférence médicale de 10h00 à 13h00 à la salle Alain COLAS de Lille Fives avec les interventions du Docteur Loïc LE DANTEC, Service de Rhumatologie - Polyclinique de RIAUMONT – LIEVIN « Diagnostic de Spondylarthrite » et du Docteur Pascal COQUERELLE, Chef de Service de Rhumatologie - CH de BETHUNE « Thèmes de Recherche actuelle de SA pour améliorer la pratique » (entrée libre et gratuite). Cette journée se clôturera par un concert au profit de la recherche sur la spondylarthrite.
Contact : Marie-France LEKEUX
03.20.51.72.89 www.spondylarthrite.org
Permanence de l'AFS chaque 1er vendredi du mois de 14h à 16h30 au CHRU de Lille, délégation des usagers, rue du professeur Laguesse 59 037 LILLE